

# Séraphin, le premier courtier d'assurances 100% digital

Gérer vos assurances en ligne comme vous gérez votre compte en banque, c'est l'objectif de Séraphin, la première plateforme belge de courtage d'assurances en ligne. En quelques minutes, vous pourrez déjà effectuer un check-up complet de votre situation.

ISABELLE DYKMANS

Depuis une quinzaine d'années, nous sommes habitués à effectuer nos opérations bancaires nous-mêmes, sur internet ou sur smartphone. Mais en 2016, il est toujours impossible de gérer son portefeuille d'assurances de la même manière. C'est de ce constat qu'est née la start-up Séraphin, le premier courtier digital de Belgique. «Actuellement, il n'est pas possible d'acheter directement une assurance en ligne. Vous faites une simulation sur un site, et ensuite vous recevez des

papiers à signer chez vous, constate Xavier Lombard, le CEO de Séraphin. D'ici fin 2016, il sera déjà possible d'acheter quatre produits d'assurance totalement en ligne. Nous allons en 2017 nous étendre aux produits simples (RC, prévoyance, etc.) et ensuite aux produits compliqués (voiture, maison, hospitalisation), et même à l'épargne-pension.»

L'objectif final? Que les clients puissent gérer tous leurs contrats d'assurance en ligne (ajouter des mètres carrés à une assurance incendie, un enfant à une assurance hospitalisation, résilier un contrat, etc.). Car derrière le site, se trouvent de «vrais» courtiers agréés par la FSMA. Séraphin travaille déjà avec six assureurs, dont Baloise et P&V. Dix autres sont dans le pipeline.

Ensuite, «l'assurtech» compte proposer un service de gestion du portefeuille, avec une revue annuelle des contrats des clients. «Par exemple, il existe une assurance-auto qui est très intéressante pour les conducteurs de

plus de 40 ans qui n'ont pas eu de sinistre, explique Xavier Lombard. Mais si vous ne le savez pas, qui va vous prévenir lorsque vous avez 40 ans?» Séraphin ambitionne aussi de s'occuper de la gestion des sinistres en ligne, dans une dernière étape de son développement.

D'ici deux ou trois ans, la start-up belge espère grandir à l'étranger, notamment en France, et n'exclut pas une levée de fonds pour y parvenir. «Mais nous avons envie de rester entre nous le plus longtemps possible», confie-t-il.

## Check-up complet

En attendant ces évolutions, Séraphin a lancé un module de check-up d'assurances. En quelques minutes, et après avoir répondu à une série de questions variées, vous obtenez votre score de couverture, identifiez les lacunes et recevez des conseils pour y remédier. Etant donné que les assu-

«D'ici fin 2016, il sera déjà possible d'acheter quatre produits d'assurance totalement en ligne.»

XAVIER LOMBARD  
CEO DE SÉRAPHIN

rances ne sont pas encore disponibles à la souscription en ligne, la signature éventuelle d'un nouveau contrat se fera encore selon la vieille méthode papier.

## Digitalisation

La digitalisation – l'un des grands chantiers d'Axa en pleine restructuration – est donc la prochaine révolution qui s'annonce dans le secteur des assurances. «Dans un premier temps, cela se traduit par moins d'emplois, mais dans un second temps, cela va en créer. Le secteur va clairement vers ce type de digitalisation», estime Xavier Lombard.

Quant à ceux qui pensent qu'un courtier digital va diviser par dix le nombre de personnes nécessaires au fonctionnement d'un bureau, «ça serait encore un autre type de révolution! Un courtier digital peut fonctionner avec deux fois moins d'employés. Mais l'assurance reste un métier humain», conclut le CEO.

## Aon organise un grand test de voitures semi-autonomes en Belgique



C'était annoncé comme un grand test de pelotons de voitures semi-autonomes. Il s'agit surtout de voitures par groupes de 5 utilisant chacune un *cruise control adaptatif* (ACC). Cette option adapte la vitesse, le freinage et le démarrage en fonction de la voiture devant soi. Comme plusieurs fonctions semi-autonomes de niveaux un et deux (quatre étant le véhicule autonome), l'ACC est déjà présent sur de nombreux modèles de plusieurs marques. Le courtier en assurances Aon a calculé que 70% des gens n'utilisent pas leurs fonctions semi-autonomes. Pourtant, elles permettent de réduire considérablement les accidents. Aon aimerait que l'usage de ces fonctions soit inscrit dans les «car policy» des entreprises. Aon, qui assure 75.000 voitures en Belgique, cherche aussi de la sorte à accumuler du data afin d'établir la tarification adéquate. La voiture autonome devrait en effet permettre de voir les primes d'assurances diminuer à mesure que les fonctions autonomes se multiplieront. © LENNEN DESCAMPS

B.E.

PUBLICITÉ

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en dehors de la Belgique, et en particulier aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



## Befimmo

Société anonyme et société immobilière réglementée publique de droit belge  
Chaussée de Wavre 1945, 1160 Bruxelles - BE 455.835.167 RPR Bruxelles

### Offre publique de 2.557.921 actions nouvelles

dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec droits d'allocation irréductible dans le cadre du capital autorisé pour un montant maximum de 127 millions €

### Admission à la négociation et à la cotation des actions nouvelles sur Euronext Brussels

<b>Raisons de l'offre</b>	Avec l'offre, la Société a l'intention de lever de nouveaux moyens financiers afin de poursuivre sa stratégie d'investissement dans son marché principal d'immeubles de bureaux de qualité situés en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, tout en maintenant une structure bilatérale solide conformément à sa stratégie financière (caractérisée par un objectif de ratio LTV de l'ordre de 50%).
<b>Période de souscription avec droit d'allocation irréductible</b>	du jeudi 15 septembre 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus
<b>Offre</b>	L'offre concerne un maximum de 2.557.921 actions nouvelles. L'augmentation de capital a été décidée dans le cadre du capital autorisé.
<b>Prix d'émission</b>	49,75 € par action (ce qui représente une décote par rapport au prix théorique hors droit (le «TERP») de 9,2% en tenant compte du détachement du coupon n° 32, à savoir le coupon représentant le droit au dividende <i>pro rata temporis</i> à compter du 1er janvier 2016 jusqu'à la veille de la date de closing de l'offre (le ou aux alentours du 27 septembre 2016).
<b>Ratio de souscription</b>	1 action nouvelle pour 9 droits d'allocation irréductible (le «ratio»).
<b>Droits d'allocation irréductible</b>	Les droits d'allocation irréductible sont représentés par le coupon n° 31, qui sera détaché de l'action sous-jacente le 14 septembre 2016 après la clôture d'Euronext Brussels et seront négociables sur Euronext Brussels durant la période de souscription, sous le code ISIN BE0970151545.
<b>Dividende</b>	Le Conseil d'administration confirme la prévision de dividende de 3,45 € brut par action pour l'exercice 2016, qui a été annoncée le 18 février 2016. Les actions nouvelles donneront droit au dividende pour l'exercice en cours (ayant débuté le 1er janvier 2016) calculé <i>pro rata temporis</i> à compter de la date de closing de l'offre (le ou aux alentours du 27 septembre 2016) jusqu'au 31 décembre 2016.
<b>Placement privé de scripts</b>	Les droits d'allocation irréductible non exercés seront automatiquement convertis en un nombre égal de scripts qui seront offerts à des investisseurs qualifiés (en dehors des États-Unis d'Amérique) par le biais d'un placement privé accéléré avec constitution d'un livre d'ordre le ou aux alentours du 23 septembre 2016. Les investisseurs faisant l'acquisition de scripts s'engagent irrévocablement à souscrire, au prix d'émission, au nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de scripts qu'ils auront acquis et ce conformément au ratio. Le produit net de la vente de scripts sera, le cas échéant, distribué de manière proportionnelle entre tous les détenteurs de droits d'allocation irréductible non exercés.
<b>Résultats de l'offre</b>	Les résultats de l'offre prioritaire devraient être annoncés par le biais d'un communiqué de presse sur le site internet de Befimmo le ou aux alentours du 23 septembre 2016. Les résultats complets de l'offre, en ce compris le placement privé de scripts, seront annoncés par le biais d'un communiqué de presse sur le site internet de Befimmo le ou aux alentours du 23 septembre 2016.
<b>Cotation des actions nouvelles</b>	En principe à partir du mardi 27 septembre 2016 sur Euronext Brussels. Les actions nouvelles seront négociées sous le code ISIN BE0003678894 (le même que celui des actions existantes).
<b>Paiement et livraison des actions nouvelles</b>	Le paiement et la livraison des actions nouvelles auront lieu le ou aux alentours du 27 septembre 2016. Les actions nouvelles seront livrées sous la forme de titres dématérialisés (par inscription sur le compte titres des souscripteurs), sauf en ce qui concerne les actions nouvelles auxquelles ont souscrit des actionnaires nominatifs, qui seront livrées sous la forme d'actions nominatives inscrites dans le registre des actionnaires de Befimmo.
<b>Prospectus</b>	Le prospectus, qui se compose de la note d'opération (et des documents qui y sont incorporés par référence), du document d'enregistrement et du résumé, sera à partir du jeudi 15 septembre 2016 gratuitement mis à la disposition des investisseurs au siège social de Befimmo et à son adresse temporaire (Avenue Arnaud Fraiteur 15/23, 1050 Bruxelles). Le prospectus sera également disponible gratuitement auprès de Kempen & Co N.V. (ECM@kempen.com), ING Belgium SA (ing.be/transactionsactions), Belfius Banque SA (www.belfius.be/befimmo), BNP Paribas Fortis SA (www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) et KBC Securities SA (www.kbc.be/corporateactions; www.kbcsecurities.be; www.bolero.be). Le document d'enregistrement est disponible en français, en néerlandais et en anglais. La note d'opération a été préparée, et est uniquement disponible, en anglais. Le résumé a été préparé en anglais et a été traduit en néerlandais et en français.
<b>Souscription</b>	Les demandes de souscription relatives aux actions nouvelles peuvent être gratuitement soumises auprès d'ING Belgium SA, Belfius Banque SA, BNP Paribas Fortis SA et KBC Securities SA et/ou via un autre intermédiaire financier. Les investisseurs doivent s'informer sur les coûts que ces autres intermédiaires financiers pourraient éventuellement leur imposer.
<b>Risques</b>	Investir dans les actions nouvelles, les scripts ou négocier les droits d'allocation irréductible comporte des risques. Les investisseurs sont dès lors invités à lire attentivement le prospectus (en particulier, la section 1 «Risk Factors» de la note d'opération, la section «Facteurs de risques» du document d'enregistrement, qui commence à la page 2 du document d'enregistrement et la section «Facteurs de risques» du Rapport Financier Semestriel 2016 de Befimmo, qui commence à la page 4 de ce rapport).

Global Coordinators



KEMPEN & CO  
Merchant Bank

Joint Bookrunners



KEMPEN & CO  
Merchant Bank